

# SEANCE DU 5 AVRIL 2024

## COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

*Membres en  
exercice : 11*

*Corum : 6*

*Présents : 8*

*Absents : 3*

*Pouvoirs : 0*

*Votants : 8*

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébecourt, légalement convoqués le vingt-neuf mars deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la Maison du village d'Hébecourt, sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire

### Etaient présents :

BEURAIN Gérard  
DESMOLINS Sylvie  
DUPONT Xavier  
HANNE Gaëlle  
HERPIN Véronique  
LANGLOIS Didier  
LETIERCE François  
POTÉZ Nadège

### Absents Excusés :

FATTORE Christelle  
FENÉ Marie-Laure

### Absents :

VIDAL Véronique

### Secrétaire de séance :

Xavier DUPONT

Auxiliaire au secrétaire de séance, chargé de la rédaction :  
Marie Karine CORRE

## Sommaire de la séance du 5 avril 2024 :

- 1- Séance du 1<sup>er</sup> mars 2024 : énoncé des délibérations
- 2- Compte Administratif et de Gestion 2023
- 3- Affectation des résultats 2023
- 4- Vote du taux des taxes 2024
- 5- Subventions 2024
- 6- Points commissions
- 7- Budget Primitif 2024
- 8- Questions diverses

### Délibérations n° :

10/2024	Compte Administratif et de Gestion 2023
11/2024	Affectation des résultats 2023
12/2024	Vote du taux des taxes 2024
13/2024	Travaux 2024 ( <i>Commission Travaux</i> )
14/2024	Convention Médicobus ( <i>Commission Budget</i> )
15/2024	Café Associatif ( <i>Commission Budget</i> )
16/2024	Subventions 2024
17/2024	Budget Primitif 2024

## 1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1<sup>er</sup> MARS 2024

Etant entendu que le Conseil Municipal a précédemment pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2024, la séance est ouverte par l'énoncé des délibérations prises lors de ladite séance.

1/2024	ZAdER (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables)
2/2024	SIEGE27 - Convention audit énergétique
3/2024	SIEGE27 - Convention LA VALLEE TR2 - DT422315
4/2024	CDCVN - Fond de concours voirie - rue de la Mare
5/2024	Constitution de partie civile
6/2024	Révisions des loyers 2024
7/2024	Ateliers LEVREZO - Local pour un « Café Associatif »
8/2024	Partenariat AXA - Ma santé communale
9/2024	Décisions modificatives

## 2- COMPTE ADMINISTRATIF & DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif & de Gestion 2023, visé par le comptable assignataire en date du 23/02/2024;

### FONCTIONNEMENT

Excédent 2022	+ 208 292.12 euros (Pour mémoire)
Recettes 2023	+ 540 876.76 euros
Dépenses 2023	- 468 237.00 euros
Excédent 2023	+ 280 931.88 euros

Solde d'exécution 2023 = Excédent + 72 639.76 euros

### INVESTISSEMENT

Déficit 2022	- 9 625.75 euros (Pour mémoire)
Recettes 2023	+ 204 173.49 euros
Dépenses 2023	- 328 925.08 euros
Déficit 2023	- 134 377.34 euros

Solde d'exécution 2023 = Déficit - 124 751.59 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif & de Gestion 2023 à l'unanimité,

ADOPTE à l'unanimité la présente délibération,

ANNEXE (#1) le détail, par chapitre, du Compte Administratif 2023, en dernière page du présent procès-verbal.

*Délibération 10/2024*

### 3- AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 280 931.88 €
- Un déficit d'investissement de 134 377.34 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

		EUROS
<b>A</b> RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :	72 639.76
	DEFICIT :	0.00
<b>B</b> RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	208 292.12
	DEFICIT :	0.00
<b>C</b> RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		<b>280 931.88</b>
<b>D</b> solde d'exécution de la section d'investissement	EXCEDENT :	<b>0.00</b>
	DEFICIT :	<b>134 377.34</b>
<b>E</b> Restes à Réaliser de la section d'investiss	DEPENSES :	0.00
<b>F</b> Restes à Réaliser de la section d'investiss	RECETTES :	0.00
<b>G</b> solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT (+) de financement	0.00
	ou BESOIN (-) de financement	
<b>H</b> BESOIN DE FINANCEMENT (=D+G)		<b>134 377.34</b>

AFFECTATION DE C		
1a - en réserves au compte R 1068 en investissement (=H)		134 377.34
1b - Complement au compte R 168 en investissement		0.00
<b>1 Total réserve au compte R 1068 en investissement</b>		<b>134 377.34</b>
<b>2 report en fonctionnement au compte R 002 (=C-H)</b>		<b>146 554.54</b>
pour mémoire report en investissement	au compte D 001 (=D)	134 377.34
	au compte R 001 (=D)	0.00

ADOPTÉ la présente délibération à l'unanimité

*Délibération 11/2024*

#### 4- VOTE DU TAUX DES TAXES 2024

Par délibération 15/2023, le Conseil Municipal avait décidé de maintenir les taux des taxes à :

TFPB : 35.09 %

TFPNB : 11.12 %

TH : 15.92€

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 (15.92%) jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir le taux des Taxes :

- Taxe Foncière Bâti : 35.09%
- Taxe Foncière Non Bâti : 11.12%
- Taxe Habitation : 15.92%

ADOPTÉ la présente délibération, à l'unanimité.

*Délibération 12/2024*

## 5- POINTS COMMISSIONS

### A - URBANISME

DP 23 A0019 - GAEC ROUVILLE - Photovoltaïque  
-> NON-OPPOSITION du 15/03/2024

23 A0021- BROUARD - Ravalement/Menuiserie  
-> En cours

23 A0022 - BROUARD - Réfection toiture  
-> NON-OPPOSITION 05/04/2024

24 A0006 - GDER (PEREZ) - Photovoltaïques  
-> Avis favorable

23 A0016 et 23 A0017 (Dde du pétionnaire)  
-> RETRAIT le 21/03/2024

CUB 17 A0005 - DG INVESTISSEMENT  
=> Toujours en cours

20 A0025 - JOUYET (VOELTZEL)  
=> Toujours en cours

21 A0003 - LE COMPTE (RUELLE)  
=> Toujours en cours

PC 23 A0005 - TAUNAY - Maison individuelle  
-> En cours

DIA 202 Vte POUPARD -> LECHEF

### B - TRAVAUX

Réunion tenue ce 28 mars 2024,

Considérant les devis de travaux présentés ;

Considérant les devis retenus ;

- Chemin de la Messe - BENOIT TP - 10 559.43€ ht

- Mur de l'école - BENOIT TP - 4 000€ ht
- Regard pluvial la Vallée - BENOIT TP - 1425€ ht
- Dalle local - SARL HETRAIE - 1439.40€ ht
- Poteaux stade - SARL HETRAIE - 345€ ht
- Porte mairie - MIKA - 3 033.18€ ht

Vu l'avis favorable unanime de la commission travaux en date du 28/03/24;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ENTERINE les décisions de la commission travaux par l'acceptation des devis desdits travaux

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 13/2024*

#### C - BUDGET

*Réunion tenue ce 3 avril 2024*

#### CONVENTION MEDICOBUS

Vu la réunion de conseil communautaire du 28 mars 2024, ayant à l'ordre du jour en point 22 la « convention tripartite du dispositif « Medicobus » »

Considérant que la commune a été définitivement retenue pour recevoir une unité mobile de soin, M. le Maire, a sollicité l'autorisation de signature de ladite convention,

Vu l'avis favorable unanime de la commission budget, en date du 03/04/24

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ENTERINE la décision de la commission budget par l'acceptation de la convention tripartite au passage d'une unité mobile de soins entre l'Hôpital de

Renaissance Sanitaire la Musse, la communauté de commune du Vexin Normand et la commune d'Hébécourt.

DONNE tout pouvoir en maire pour la signature de ladite convention et la logistique de mise en place des engagements de la commune (mise à disposition de locaux)

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 14/2024*

### CAFE ASSOCIATIF - LEVREZO

Vu la délibération 7/2024, défavorable à la mise à disposition du local acquis par la commune pour des raisons de non-conformité dudit local.

Vu la demande de subventionnement du projet de café associatif LEVREZO sur la commune ;

Vu l'avis favorable unanime de la commission budget, en date du 03/04/24

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le projet de l'association LEVREZO de création d'un CAFE ASSOCIATIF sur la commune ;

EMMETERA un arrêté de permission de voirie d'occupation du domaine public pour ledit café ;

ENTERINE la décision de la commission budget par l'acceptation d'un engagement d'une aide de 350€ mensuelle sur 24 mois ;

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 15/2024*

### D - IMPOTS DIRECTS

*Réunion tenue ce 20 mars 2024*



## E - FETES ET CEREMONIE

Partir en livre = 10 juillet

Feu d'artifice = Célesta pour 1 950€

8 mai = fête ses 80 ans

## F - ESPACES VERTS

Reconduction marché à N+2

## 6- SUBVENTIONS 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE au compte 65748 du Budget Primitif 2024,  
d'allouer une subvention au bénéfice de :

• Entr'Aide Hébécourt	600€
• ASALF	100€
• AVL	100€
• USE	150€
• CFA EVREUX	50€
• THEATRE DU SILENCE	460€
• ENTENTE GISORSIENNE	690€
• LEVREZO	<i>Délibération 15/2024</i>

ADOPTÉ la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 16/2024*

## 7- BUDGET PRIMITIF 2024

Vu la commission budget réunie le 3 avril 2024,  
M. le Maire présente le Budget Primitif 2024 ;

### FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à  
620 000 euros.

## INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 330 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif 2024 tel que présenté,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

*Délibération 17/2024*

## 8- QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Dépôt sauvage situé au chemin des Sièges  
->Aucune manifestation de la personne qui a fait déposer les gravats malgré la relance de la Mairie.  
-> Un dépôt de plainte sera fait en gendarmerie par M. Le Maire.
- ✚ Arrêté contre les nuisances sonores dues aux aboiements des chiens -> Relance par envois de courrier recommandé aux administrés concernés.
- ✚ Terrain de la déchèterie : Le terrain a été remis en état par le SYGOM -> La commune étudie la possibilité de louer la parcelle pour une activité commerciale sur le site.
- ✚ Couleur utilisée pour la peinture des colombages du Moulin -> DP validée par l'architecte des bâtiments de France.
- ✚ Comité des fêtes -> aucune subvention sollicitée

La séance est levée à 21h15

François LETIERCE  
Maire

Xavier DUPONT  
Secrétaire de séance

# Annexe #1- Compte Administratif 2023

## Fonctionnement

### *Dépenses*

Chapitre	Libellé	BP2023	Réalisations
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	163 450.36	140 478.42
012	CHARGES DE PERSONNEL	47 015.30	41 137.82
014	ATTENUATION DE PRODUITS	23 863.00	23 863.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	173 000.00	-
042	OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENTS	34 406.07	34 406.07
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	139 114.32	157 027.15
66	CHARGES FINANCIERES	58 043.37	57 997.15
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000.00	13 327.39
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	3 107.58	-
	<b>TOTAUX</b>	<b>652 000.00</b>	<b>468 237.00</b>

### *Recettes*

Chapitre	Libellé	BP 2023	Réalisations
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	208 292.12	-
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOM. ET VENTES	10 700.00	31 025.29
73	IMPOTS ET TAXES	14 000.00	52 725.00
731	FISCALITE DIRECTE	155 000.00	169 000.00
74	DOTATIONS, SUBV. ET PARTICIPATIONS	131 049.34	139 821.99
75	AUTRES PRODUITS DE GESTIONS COURANTE	132 500.00	148 303.72
76	PRODUITS FINANCIERS	-	0.76
78	REPRISE SUR PROVISIONS	458.54	-
	<b>TOTAUX</b>	<b>652 000.00</b>	<b>540 876.76</b>

## Investissement

### *Dépenses*

Chapitre	Libellé	BP 2023	Réalisations
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	9 625.74	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	193 496.05	190 630.08
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEES	63 436.62	66 691.64
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	221 641.59	71 603.36
23	IMMOBILISATION EN COURS	4 800.00	-
	<b>TOTAUX</b>	<b>493 000.00</b>	<b>328 925.08</b>

### *Recettes*

Chapitre	Libellé	BP 2023	Réalisations
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTION.	173 000.00	-
040	OPERATION D'ORDRE - AMORTISSEMENTS	34 406.07	34 406.07
10	DOTATIONS, FONDS DIV, ET RESERVES	30 168.01	47 160.47
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	70 671.00	55 421.00
16	EMPRUNTS EN EUROS	-	122 406.95
21	TERRAINS BATIS	239 975.92	-
27	PRETS	200.00	200.00
	<b>TOTAUX</b>	<b>493 000.00</b>	<b>204 173.49</b>

